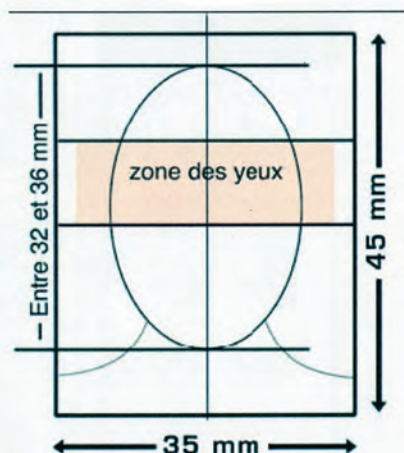


**LES PHOTOS** (moins de 3 mois)  
En COULEUR - PAS de FOND BLANC (fond gris, bleu ou beige très clair)- PAS de LUNETTES



#### Conseils aux voyageurs :

Renseignez-vous,  
**Certaines destinations peuvent être déconseillées pour votre sécurité !**

Sur le site : [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr) onglet «Conseils aux voyageurs»  
Consultez les rubriques :

- Dernières minutes
- Actualités
- À savoir

## DEMANDE DE CARTE D'IDENTITÉ OU DE PASSEPORT

### HORAIRES

#### **CARTES D'IDENTITÉ**

**Constitution du dossier :** s'adresser à la direction des services à la population aux horaires d'ouverture de la mairie de 8h30 à 12h, et de 13h15 à 17h.

**La présence du titulaire est obligatoire quelque soit l'âge.**

#### **Remise du titre :**

**La présence du titulaire mineur n'est pas obligatoire. La carte est remise au représentant légal, sur présentation du livret de famille et de sa carte d'identité.**

#### **PASSEPORTS**

**Constitution du dossier :** sur rendez-vous au 03 20 63 34 85

**La présence du titulaire est obligatoire à partir de 12 ans.**

**Remise du titre :** sans rendez-vous aux horaires d'ouverture de la mairie en semaine ainsi que le samedi de 11h à 11h50.

**La présence du titulaire est obligatoire quelque soit l'âge, ainsi que celle du représentant légal pour les titulaires mineurs.**

### TARIFS

#### **CARTES D'IDENTITÉ**

(valable 15 ans pour les majeurs - y compris les cartes délivrées depuis le 2 janvier 2004 - et 10 ans pour les mineurs)

- Gratuit :**
- En cas de première demande
  - En cas de renouvellement effectué à compter du 6<sup>ème</sup> mois avant la date d'expiration
  - En remplacement d'une carte d'identité cartonnée.
- Payant :**
- Dans les autres cas (si vol ou perte, en faire la déclaration au moment de la constitution du dossier), il vous faudra payer **25 €\*.**

#### **PASSEPORT**

- Majeur : **86 €\* (valable 10 ans)**  
Mineur : de 15 à 18 ans : **42 €\* (valable 5 ans)**; moins de 15 ans : **17 €\* (valable 5 ans)**

\* en timbres fiscaux en vente dans les tabacs et à la trésorerie, ou dématérialisés sur le site : [www.timbres.impots.gouv.fr](http://www.timbres.impots.gouv.fr)

# Demande de carte d'identité ou de passeport

## Majeur

## Mineur

	1 <sup>ère</sup> demande (ou en cas de perte ou de vol)	Renouvellement	1 <sup>ère</sup> demande (ou en cas de perte ou de vol)	Renouvellement
<b>Documents à fournir EN ORIGINAL</b> lors de l'établissement du dossier	<i>Vous n'avez ni carte d'identité ni passeport ou vous possédez une carte non sécurisée (cartonnée)</i>	<i>Vous possédez une carte d'identité sécurisée (plastifiée) et/ou un passeport électronique ou biométrique</i>	<i>Vous n'avez ni carte d'identité ni passeport</i>	<i>Vous possédez une carte d'identité sécurisée (plastifiée) et/ou un passeport électronique ou biométrique</i>
2 photos d'identité récentes (moins de 3 mois)	oui	oui	oui	oui
acte de naissance en copie intégrale (de moins de 3 mois)	oui	non (sauf si votre carte d'identité est périmée depuis plus de 2 ans)	acte de naissance du parent présent ou livret de famille + acte de naissance de l'enfant	non (sauf si votre carte d'identité est périmée depuis plus de 2 ans)
Carte d'identité et/ou passeport et autre pièce d'identité avec photo	autre pièce d'identité (carte professionnelle, permis de conduire etc...)	oui	des parents qui déposent le dossier	oui
justificatif de domicile récent *	oui	oui	des parents ou du parent chez qui l'enfant réside	des parents ou du parent chez qui l'enfant réside
livret de famille du demandeur	oui, pour les femmes mariées, veuves, ou divorcées	oui, pour les femmes mariées, veuves, ou divorcées	-	-
livret de famille du parent	Il est indispensable de connaître tous les nom, prénoms, date et lieu de naissance des parents du demandeur (se référer au livret de famille si nécessaire)		oui	oui

\* justificatif de domicile : facture **pas d'échéancier** EDF, GDF, EAUX, téléphone fixe + portable - 3 mois (si **échancier** ajouter impôts locaux, fonciers ou revenus)

### PIÈCES SUPPLÉMENTAIRES :

**Si votre acte de naissance comporte une mention au Répertoire Civil (RC) :**

- joindre l'ordonnance correspondant à cette inscription (changement de régime matrimonial, tutelle, curatelle, etc.)

**Hébergement chez un tiers :**

- joindre une attestation sur l'honneur et la carte d'identité de l'hébergeant ainsi qu'un justificatif de domicile de moins de trois mois.

**Pour les mineurs : si les parents sont divorcés :**

- joindre l'ordonnance du tribunal ou le dispositif de jugement statuant sur l'autorité parentale et sur le lieu de résidence de l'enfant

**Si vous êtes né à l'étranger ou de parents étrangers (pour une 1<sup>ère</sup> demande) :**

- joindre la pièce prouvant votre nationalité française selon les cas :

- déclaration d'acquisition de la nationalisation française dûment enregistrée
- ampliation du décret de naturalisation ou de réintégration
- jugement constatant l'appartenance à la nationalité française
- certificat de nationalité française

**si les parents sont séparés :**

- en cas d'impossibilité de fournir le jugement de garde, la signature des 2 parents sera exigée (avec l'autorisation écrite et légalisée du parent qui n'a pas la garde)
- en cas de résidence alternée, fournir la pièce d'identité et le justificatif de domicile de chaque parent.

**pour les mineurs :**

- certificat de nationalité française
- exemplaire enregistré d'une déclaration

#### FORMULAIRE DE DEMANDE DE PASSEPORTS :

Afin de gagner du temps dans vos démarches, vous pouvez obtenir le formulaire de demande de passeport directement sur le site : [service-public.fr](http://service-public.fr) (taper passeport dans "recherche rapide")

**Attention, pour être valable et accepté en mairie**, ce formulaire doit être rempli directement sur votre ordinateur **avant** d'être imprimé, et non pas rempli de façon manuscrite après impression.

Ce formulaire est réservé uniquement aux demandes de passeports, pour les [cartes d'identité](#), vous devez vous adresser directement à [la mairie de votre domicile](#).

*En fonction de situations particulières, d'autres documents administratifs sont susceptibles de vous être demandés.*